

Relevé des Délibérations  
de la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay  
du 26 février 2020 – 13 heures 30

**Pour information : 25 membres présents et 1 représenté sur 28 membres en exercice.**

Le 26 février 2020, la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoquée le 20 février 2020, s'est réunie dans la salle Descartes - Espace Technologique – Bât. Discovery à Saint-Aubin.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par l'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay à 13 heures 35.

Etaient présents	Avaient donné pouvoir
<p><b><u>Membres de droit</u> :</b> C. DESCOURS F. MOULIN CIVIL A. SARFATI G. VERSHEURE</p> <p><b><u>Membres élu.e.s</u> :</b> V. BALEDENT M. CELESTINE P. CHASTANG F. COQUERY R. COSSARD V. CROS T. DORE C. DOUARCHE P. FOURY-LEYLEKIAN M. ISORE S. Kerdine ROMER T. LAHAYE K. LE BARBU-DEBUS F. LE GUEL P. LESOT D. MIKA D. MORINI O. NUSSE K. OLAUSSEN J. PERICAUD S. PILUSO B. ROBILLARD Y. TANG I. TURBICA L. WILLEMEZ</p>	<p>E. BLANCHARD donne pouvoir à L. WILLEMEZ</p>

**- Ordre du Jour -**

**Collège des personnalités qualifiées et extérieures de la commission de la recherche de l'Université Paris-Saclay, en application de l'article 17 des statuts :**

- 1. Désignation d'une collectivité territoriale ;**
- 2. Désignation des 4 personnalités du monde socio-économique.**



**Objet** : Désignation des personnalités qualifiées et extérieures.

➤ **La commission de la recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** l'arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, en date du 6 novembre 2019, désignant Madame Françoise MOULIN CIVIL, administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay ;
- **Vu** le règlement intérieur provisoire de l'Université Paris-Saclay, adopté le 13 novembre 2019, et notamment son article 7 ;
- **Vu** la Décision de proclamation des résultats aux élections du Conseil d'Administration (CA), de la Commission de la Recherche (CR) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Paris-Saclay – Elections du 27 au 31 janvier 2020, en date du 31 janvier 2020 ;
- **Vu** la liste de personnalités adressées par le comité de direction, assortie des curriculum vitae ;

- **Considérant** que, conformément à l'article 17 des statuts de l'université, suite à l'élection du 31 janvier 2020, la commission de la recherche doit procéder à la désignation de cinq personnalités qualifiées et extérieures, comme suit :

1. Un représentant d'une collectivité territoriale
2. Quatre représentants du monde socio-économique.

- **Considérant**, selon les dispositions prévues à l'article 7 du règlement intérieur provisoire, que « *le comité de direction adresse à l'administrateur provisoire, une liste de noms comprenant 8 personnalités extérieures qualifiées, réparties comme suit : 2 représentants d'une collectivité territoriale et 6 représentants du monde socio-économique. Par ailleurs, le collège constitué des ONR partenaires et de l'IHES, visé à l'article 27 des statuts adresse à l'administrateur provisoire une liste de 7 représentants. Les membres élus de la commission de la recherche procèdent à la désignation des 5 personnalités extérieures, dont un représentant d'une collectivité territoriale et 4 représentants du monde socio-économique, par un vote à la majorité absolue des membres présents et représentés* » ;

- **Considérant** la liste de sept représentants proposés par le collège des ONR partenaires et de l'IHES suivante :

CNRS	Sabine PETIT
CEA	Patricia ROUSSEL CHOMAZ
INSERM	Paul-Henri ROMEO
INRAE	Nathalie TOUZE
INRIA	Jean-Yves BERTHOU
ONERA	Anne TANGUY
IHES	Emmanuel ULLMO

- **Considérant** les candidatures adressées aux membres de la Commission de la Recherche ;



➤ **Après en avoir délibéré,**

**Article unique** : **DESIGNE** les personnalités qualifiées et extérieures suivantes devant siéger à la commission de la recherche :

1. Un représentant d'une collectivité territoriale

*La vallée scientifique de la Bièvre*      *Jean-Yves LÉBOUILLONEC*

2. Quatre représentants du monde socio-économique.

*Sophie PERSONNAZ*  
*Hélène KATZ*

*Franck MOUTHON*  
*Daniel DOLFI*

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>28</b>
Votants :	<b>26</b>
Refus de participer au vote :	
Pour :	<b>14</b>
Contre :	<b>11</b>
Abstention :	<b>1</b>

**Visa de l'Administratrice Provisoire**



**Françoise MOULIN CIVIL**

*Pièce jointe : néant*

<b>Classée au registre des actes sous la référence :</b> <b>CR Paris-Saclay – 26/02/2020- D.I</b> Publiée sur le site de l'Université le : 02/03/2020 Transmis au recteur le : 02/03/2020 Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.	<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>
--	---

